

FOYERS D'ANEMIE INFECTIEUSE DANS LE VAR, une réalité de « crise sanitaire »

Le 31 mars 2009, un test de Coggins positif sur une jument de loisir hospitalisée à la clinique vétérinaire de Cagnes sur Mer, dans les Alpes Maritimes, est à l'origine de la déclaration du foyer d'anémie infectieuse du Sud Est de la France. Cette maladie étant inscrite sur la liste des « Maladies animales réputées contagieuses », les services vétérinaires départementaux sont immédiatement intervenus déclenchant l'ensemble des mesures sanitaires de restriction obligatoires pour tout foyer d'anémie infectieuse.


Du fait du mode de transmission du virus responsable de cette pathologie par des insectes piqueurs et sachant que cette maladie est « incurable » chez les équidés atteints, l'abattage des chevaux dépistés « Coggins positif » est imposé par la réglementation. En parallèle, des enquêtes épidémiologiques sont menées pour repérer et tester tous les chevaux potentiellement contaminés dans les derniers mois (depuis octobre 2008 pour le cas de ce foyer).

LES MESURES DE POLICE SANITAIRE

Cette jument malade provenait d'un centre équestre situé à Carcès dans le Var. Sur ce même centre équestre, un précédent foyer d'anémie infectieuse avait été identifié en 2000 et visiblement pas entièrement assaini.

Dans ce centre équestre, 11 autres chevaux ont été rapidement dépistés également positifs.

Les enquêtes épidémiologiques ont permis d'identifier plus d'une cinquantaine d'établissements hébergeant des chevaux ayant eu un contact direct avec un des chevaux atteints au cours de manifestations équestres et compétitions « inter club ». Ces établissements ont été placés « sous surveillance » des services

	Test de Coggins au jour J	Libre circulation de l'équidé	Possibilité d'organisation de manifestations dans l'établissement
Equidés « contacts »	J0 à J35		
	J35 à J70		
	J70 à J90	OUI, sous réserve de : 1/ tenir à jour un registre précis des déplacements 2/ désinsectisation pendant la sortie, désinsectisation du van ou camion de transport et des locaux de destinations	OUI, sous réserve de : 1/ tenir à jour un registre précis des participants 2/ désinsectisation des équidés contacts et des équidés participant à la manifestation.
	après J90	OUI - Levée de la surveillance de l'établissement si le ou les tests de Coggins à J90 du ou des équidés « contacts » sont négatifs	
Tous les autres équidés du centre dans lequel l'équidé « contact » est détenu	J0 à J35		
	J35 à J90	OUI, sous réserve de tenir à jour un registre précis des déplacements	
	après J90	OUI	

J0 = jour où l'équidé a eu un contact avec le cheval infecté
J35 = 1^{er} test de Coggins à 35 jours, etc. (3 tests de Coggins jusqu'à J90 pour les chevaux "contacts")

Principe de la mise sous surveillance d'un établissement au regard de l'Anémie infectieuse (source : communiqué de la DGAL en date du 25/05/2009 et arrêté préfectoral)

vétérinaires dans les départements du Var principalement mais aussi des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône et de la Drôme.

Parmi ces établissements figure le centre d'entraînement de l'hippodrome de Cagnes sur Mer où restent hébergés une centaine de trotteurs après le meeting d'hiver. Après évaluation d'un risque de contamination très faible, un protocole de surveillance spécifique a pu être obtenu pour ces chevaux, à la

demande d'un collectif d'entraîneurs, leur permettant de participer à des courses moyennant un encadrement sanitaire très contraignant (suivi clinique, hématologique, isolement et désinsectisation)

Le cirque Zavatta qui détenait une dizaine de chevaux de passage sur l'hippodrome de Cagnes, a également été autorisé à se déplacer vers une zone urbaine à l'écart de tout autre équidé.

Què signifie la mise sous surveillance d'un établissement et qu'est ce que cela implique ?

Attention : ne pas confondre les établissements sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS) et les foyers placés sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection (qui sont les lieux où il y a eu des cas avérés de chevaux infectés).

Les établissements sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance sont des établissements pour

lesquels un ou plusieurs équidés de l'effectif ont été en contact direct avec des chevaux infectés (par exemple lors de manifestations).

Les équidés « contacts » subiront des tests de Coggins à 35 jours, 70 jours et 90 jours, J0 étant le jour où l'équidé en question a eu un contact avec un cheval infecté.

Les autres équidés des établissements ne subiront pas de test de Coggins (sauf si l'équidé contact a un résultat positif à un des tests de Coggins, auquel cas on tombe dans le cas de la déclaration d'un foyer d'infection).

Début mai, suite aux tests successifs réalisés sur les équidés suspects, 3 nouveaux chevaux ont été dépistés positifs et c'est donc un total de 3 établissements qui se sont trouvés placés sous « Arrêté préfectoral de déclaration d'infection ». Les chevaux atteints avaient tous séjourné sur le foyer initial de Carcès sans qu'il soit possible d'établir précisément les dates et périodes.

Fin mai, la Direction générale de l'alimentation faisait savoir qu'avec 439 tests de Coggins négatifs, soit presque la totalité des « équidés contacts » recensés et testés, les protocoles de surveillance pouvaient raisonnablement être allégés pour permettre la reprise des activités sportives et ludiques indispensables à la vie de « l'industrie équine » de la région à cette époque de l'année.

Ces assouplissements des restrictions sanitaires ne concernaient pas les 3 établissements « sous APDI » bien au contraire puisque début juin, une opération de contrôle de police de grande envergure visant le centre équestre de Carcès a été organisée ; ce contrôle a mobilisé 2 gendarmeries (une quarantaine de militaires), la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires, les représentants des services vétérinaires locaux et les Haras nationaux réquisitionnés pour participer aux contrôles d'identification des équidés. Les soupçons de non respect de « l'APDI » et de négligences dans le suivi sanitaire des chevaux se sont avérés confirmés et les chefs d'inculpation retenus par la gendarmerie de Brignoles contre les différents inculpés sont nombreux : « *Détention d'équidés sevrés non identifiés (24 contraventions), provocation ou propagation involontaire d'une épizootie (délit), non isolement ou séquestration d'un animal atteint de maladie contagieuse (contravention 5^{ème} classe), échange intra communautaire sans agrément d'animaux vivants, de leurs produits ou sous produits ou d'aliments pour animaux (délit)* ».

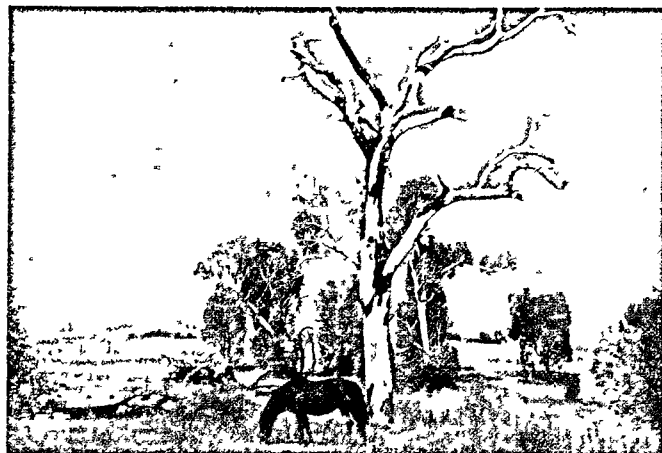
Qu'est-ce que l'Anémie infectieuse des équidés ?

L'Anémie infectieuse (AIE) est une **maladie virale** dont les symptômes plus ou moins importants selon les périodes sont la **fièvre**, l'**anémie** et l'**amaigrissement**. **Le cheval atteint reste porteur du virus toute sa vie** et donc réservoir permanent du virus, ce qui explique la sévérité des mesures réglementaires et notamment l'abattage.

C'est une maladie vectorielle transmise par les taons au cours de leurs repas successifs d'un cheval infecté à un cheval sain.



Le **dépistage** sérologique ou « **Test de Coggins** » est réalisé en quelques jours sur un prélèvement sanguin. **Ce test doit être réalisé au moins 35 jours après le contact jugé contaminant**, de manière à respecter le temps d'incubation (15 jours) et le temps d'apparition des anticorps dans le sang. **Le périmètre de sécurité pris en compte pour la transmission par les taons est de 2 km.**



© PIERRE POLLIQUIN

UN ENVIRONNEMENT ÉQUESTRE RÉGIONAL TRÈS PERTURBÉ

En dehors des enjeux sanitaires que représente l'assainissement de ces foyers, il est important de prendre en compte les pertes économiques causées par les restrictions de mouvements des chevaux. L'impact émotionnel sur la filière équine locale ne doit pas non plus être oublié du fait d'une composante affective très forte dans la filière équine. Depuis le mois d'avril les compétitions et manifestations équestres ont été très perturbées dans tout le Sud Est de la France. Le Haras national d'Uzès lui-même organisateur de manifestations s'est trouvé impacté dès le début par les mesures de restrictions de circulation des chevaux et pour « sécuriser » l'environnement des manifestations et de la monte a demandé à l'entrée sur tous les sites HN de la région, un « engagement des éleveurs et cavaliers sur ▶

Quelles sont les mesures de prévention de l'AIE ?

La **désinsectisation** est un des moyens de prévention à privilégier du fait du mode de transmission de la maladie ; **désinsectisation individuelle et répétée par pulvérisation sur la robe du cheval et désinsectisation des bâtiments et des moyens de transports.**

Les regroupements de chevaux en saison chaude augmentent le risque de transmission et plus la densité des chevaux est élevée plus le risque augmente. **Éviter le rassemblement des chevaux autour des aires de douche qui attirent les taons.**

En cas d'apparition sur un cheval de signes d'abattement ou de fièvre, l'isoler aussitôt en le plaçant hors de portée des taons (désinsectisation individuelle et moustiquaire sur les ouvertures du boxe ou de l'abri) et **appeler un vétérinaire.**

Le virus se transmettant par voie sanguine, il ne faut pas négliger l'importance de **l'utilisation du matériel injectable à usage unique** et de la désinfection avec un produit virucide des matériels dentaires ou vétérinaires.

- la provenance de leurs chevaux», ceci pour écarter des chevaux en provenance d'un établissement sous APMS.

En complément, un relais d'information régional, animé par une conseillère technique des HN d'Uzès a été mis en place pour informer les éleveurs, cavaliers et organisateurs de manifestations et pour remonter toutes les inquiétudes face à de nouvelles situations.

Le Comité régional d'équitation (CRE) s'est également largement mobilisé pour diffuser les actualités sanitaires et informer les centres équestres et les cavaliers.

Au plan national, c'est le Réseau d'épidémiologie et de surveillance de pathologie équine (RESPE) qui a mis en ligne les listes d'établissements sous APMS fournies et actualisées par les DSV et qui a relayé les messages de l'administration sur le site internet www.respe.net.

En l'absence de nouveau cas positif, le planning des mesures de restrictions sanitaires amène à prévoir la levée des derniers APMS dans le courant de l'été, période à partir de laquelle les activités devraient pouvoir reprendre leur cours habituel.

Face aux situations de « crise sanitaire » la filière équine se sent toujours très fragile et cherche à tirer les enseignements des périodes difficiles pour mieux les anticiper et ainsi progresser. On perçoit l'importance et les enjeux d'une communication bien menée pour faciliter la mise en œuvre sur le terrain des mesures sanitaires encadrées par les services vétérinaires. Dans cet objectif, un « débriefing » de ce foyer d'anémie infectieuse réunissant toutes les structures mobilisées pourrait bien être utile à l'automne. ■

Bénédicte FERRY, Karine RENARD

Les professionnels tirent le bilan

« Dès que la crise a été pressentie, nous avons dû mettre en œuvre les moyens nécessaires en mutualisant nos équipes sur le site, afin d'éviter une contagion lors de nos manifestations. Le but était de protéger aussi bien les concurrents que notre propre cavalerie. Nous craignons la réaction des participants, mais nous avons heureusement pu constater que ces mesures de contrôles, bien que contraignantes, avaient eu un écho très favorable chez ces derniers »

Anne Sophie LAUTHIER,
responsable du Pôle hippique, Haras national d'Uzès

« Le travail de nos agents en centres techniques, notamment en PACA, a été accru tant au moment de l'accueil des juments puisqu'il leur fallait contrôler que ces dernières ne provenaient pas d'un établissement sous APMS, qu'en terme d'information des clients.

De surcroît, certaines juments n'ont pu venir sur le site qu'en fin de saison de monte ce qui a limité considérablement le nombre de chaleurs exploitées. »

Christian BERLAND,
responsable de Secteur Sud-Est, Haras national d'Uzès

« Il faut souligner que le CRE Côte d'azur et la Filière cheval PACA se sont beaucoup démenés pour éviter la paralysie totale de la filière sport et compétitions hippiques, il est vrai que le président des deux structures est le même. Pierre Petit, remarquable d'efficacité en la circonstance »

Bruno POURCHET,
Délégué régional Languedoc-Roussillon/PACA/Corse,
Haras national d'Uzès

« Je voudrais dire combien les dirigeants d'établissements équestres ont été exemplaires dans l'application des mesures imposées, tout comme les cavaliers qui se sont pliés aux contraintes d'isolement. »

Pierre PETIT,
Président du CRE Côte d'Azur,
Président de la filière cheval PACA

« Au début de la crise, nous avons pu noter un manque évident d'information sur le terrain avec par contre une grosse demande de la part des professionnels et des particuliers

L'information circulait, mais de façon tronquée ou totalement déformée, si bien que les gens commençaient à céder à la psychose

La ligne mise en place pour assurer un relais d'information régional a très bien fonctionné. Afin de donner des informations en temps réel, j'ai eu des échanges réguliers avec les DSV. Cette mission m'a beaucoup intéressé car j'avais l'impression de rendre un service réel aux détenteurs d'équidés Les appels provenaient aussi bien de particuliers qui désiraient savoir s'ils pouvaient se rendre ou non sur des manifestations en PACA, mais aussi de professionnels, éleveurs ou organisateurs de concours, qui souhaitaient connaître les mesures à mettre en place pour accueillir les chevaux sans risque de propagation de l'épidémie. J'en profitais pour leur expliquer ce qu'était l'Anémie infectieuse et le rôle des DSV.

Aux temps forts de la crise, j'ai reçu jusqu'à 20 ou 30 appels par jour, surtout les premiers jours, ensuite j'ai eu régulièrement entre 3 et 5 appels par jour jusqu'à la vague la plus importante de levées d'APMS à la fin mai ; après cela s'est calmé et il n'y a maintenant plus d'appels. Au plus fort de la crise AIE un agent-HN a été mobilisé à temps plein sur le haras d'Uzès – pas seulement pour les appels bien-sûr

Durant la crise, de nombreux concours ont été annulés, soit à cause d'un manque d'information de la part des organisateurs, surtout au début, avant l'intervention de Pierre PETIT, soit faute de participants.

Notre participation à « l'opération coup de poing » à Carcès a été très instructive du fait de la collaboration inter-services et nous a permis de tisser un réseau de contacts qui nous servira, je pense, dans le futur »

Karine RENARD,
conseillère technique Secteur Sud-Est, Haras national d'Uzès

